

Le Service de Soins Infirmiers
À Domicile est géré par le
Centre d'Action Sociale de la
Ville d'Epinal

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Habiter Epinal
- Etre âgé de 60 ans et plus
- Avoir une prescription médicale
- Avoir des droits ouverts à l'assurance maladie (CPAM, MSA...)
- Avoir votre consentement et/ou celui de votre entourage
- Etre évalué par l'infirmière coordinatrice
- Il peut vous être demandé la mise en place de matériel médicalisé (lit médicalisé, lève-personne ...)

FINANCEMENT

Les soins réalisés par le SSIAD sont entièrement financés par les crédits d'assurance maladie. L'allocation et le contrôle du financement dépendent de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

conception : caféine bureau communication ville d'epinal 2014

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour tous renseignements
complémentaires,
n'hésiter pas à contacter le

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Petite rue des forts
88000 EPINAL

Tél : 03.29.31.49.48

Fax : 03.29.82.94.89

Adresse mail : ssiad.ccas@epinal.fr



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



S.S.I.A.D.
CCAS de la Ville d'Epinal



LES MISSIONS DU SSIAD

- **ÉVITER L'HOSPITALISATION** de l'utilisateur lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- **FACILITER LE RETOUR** à domicile de l'utilisateur après une hospitalisation.
- **PRÉVENIR OU RETARDER** l'aggravation de l'état de l'utilisateur.
- **ASSISTER ET CONSEILLER** l'utilisateur ou les aidants naturels lors des soins.

UN PERSONNEL QUALIFIÉ

UNE INFIRMIÈRE COORDINATRICE qui :

- évalue vos besoins.
- organise le travail des aides-soignants
- assure :
 - la liaison avec les médecins, les infirmiers libéraux et les partenaires du domicile
 - le suivi et la coordination des soins.

UNE SECRÉTAIRE

qui assure l'accueil téléphonique et l'ensemble des tâches administratives.

UNE ÉQUIPE D'AIDES-SOIGNANTS

qui assure à l'utilisateur :

- son lever et son installation pour la journée.
- ses soins d'hygiène
 - Toilette
 - Habillage
 - Changes
 - Préventions d'escarre, ...
- son coucher et son installation pour la nuit.
- la prévention des risques inhérents à sa vulnérabilité
- une écoute et des conseils
- un accompagnement psychologique

LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Ils sont soumis à convention avec le SSIAD qui les rémunère.

L'utilisateur garde le libre choix de son infirmier libéral, conventionné.

LE MÉDECIN TRAITANT

Il reste le référent de votre prise en charge.

